

L'an deux mil vingt-trois, le 31 mai à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Solène CARIGNANT, Maire.

PRESENTS : Mme Isabelle BERNARD, Mme Solène CARIGNANT, M. Yves CHAMBET, M. Vincent CORNELOUP, Mme Valérie LIMONET, M. Sylvain NAFFETAS, M. Jean-Marc VELUT

EXCUSES : Mme Laëtitia SOLER, M. Pierre ARSAC

Secrétaire de séance : Mme Valérie LIMONET

Convocation du 23 mai 2023

Madame le Maire demande aux conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Objet : Subvention SOLIDARITE 2022 - Devis complémentaire

Madame le Maire explique aux membres présents que le délai pour demander l'accord définitif de la subvention SOLIDARITE 2022 est dépassé. En effet, suite aux intempéries de grêle que nous avons connues sur la commune, la question s'est posée de savoir si certains travaux allaient être maintenus, et au final le montant total des travaux n'atteint pas le montant plancher fixé à 3000,00€ HT.

Le Conseil Départemental de l'Allier nous offre cependant un délai supplémentaire exceptionnel et nous propose d'ajouter un devis à notre demande de subvention. La dépense subventionnable ne pourra cependant pas dépasser 3 100,38€ HT, validé lors de l'accord de principe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à inclure le devis de l'entreprise PVP – 71160 Digoin, pour la fabrication de 15 bornes pour arboretum et un ensemble de silhouettes animaux d'un montant total de 1 601,38€ HT et 1 921,66€ TTC, dans la demande d'accord définitif de subvention SOLIDARITE 2022.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil départemental de l'allier la subvention SOLIDARITE 2022 pour financer ces travaux, le montant total des travaux s'élevant à 3 637,38€ HT.
- **ENTEND** que la dépense subventionnable reste fixée à 3 100,38€ HT et **PREND ACTE** du montant sollicité qui s'élève à 1 550,19€.

Objet : Bibliothèque municipale - règlement intérieur

Madame le Maire informe les membres présents que la bibliothèque municipale d'Avrilly est prête à recevoir ses premiers lecteurs et emprunteurs. En effet, la médiathèque départementale a déjà fourni un stock de livres et de jeux qui ont été rangés dans le meuble se trouvant dans le hall de la mairie.

Elle les informe également que des bénévoles se chargeront de l'ouverture des permanences (1 mercredi par mois et un samedi sur deux de 10h à 11h30 pour le moment). Un grand merci à eux.

Afin de définir les règles d'emprunts des diverses ressources, il convient d'établir un règlement intérieur. Madame le Maire leur présente le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le règlement intérieur ci-annexé.

Objet : CDG03 - nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive

Madame le Maire informe les membres présents que la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'allier est mise à jour suite au recrutement de plusieurs infirmiers en santé au travail. En effet, ces derniers auront pour mission d'œuvrer aux côtés des médecins du travail en procédant notamment à des tests biométriques, mais aussi à diverses sensibilisations.

Elle leur propose d'étudier cette nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de l'Allier, pour une période d'un an (du 01.01 au 31.12.2023). Elle sera ensuite renouvelée annuellement de façon tacite.

- **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention, ci-annexée, et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Objet : Désignation des délégués - Mise à jour

Madame le Maire explique aux membres présents que, suite à la démission du conseiller municipal M. Jean-Marc VICTOR, il est nécessaire de désigner des nouveaux délégués auprès des services auxquels il était lui-même délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DESIGNE**, comme délégué à la protection des données :

- Mme Isabelle BERNARD

- **DESIGNE**, comme membre élu auprès du CCAS :

- M. Pierre ARSAC

- **DESIGNE**, comme membre de la commission communale « COMMUNICATION-Nouvelles technologies » :

- Mme Valérie LIMONET

- **DESIGNE**, comme délégués de l' « Association Le Canal de Roanne à Digoin » :

- Membre titulaire : Mme Isabelle BERBARD

- Membre suppléant : Mme Solène CARIGNANT

Questions diverses

- * Inauguration du vendredi 9 juin : Plusieurs devis de traiteurs. Punch et jus de fruits. Apporter des jeux pour l'extérieur (molky, pétanque...). Ouvrir un livre d'or.

- * Fête des voisins du dimanche 11 juin : La commune fournit les boissons pour l'apéro et le pain. Prévoir un petit concours de pétanque.

- * Cotisation terrain de tennis : Maintenir les tarifs des années précédentes, soit 15€ l'abonnement annuel pour les habitants d'Avrilly, et 25€ l'abonnement annuel pour les usagers extérieurs.

- * Toilettes publiques : Les toilettes extérieures publiques, qui se trouvent en face de l'entrée de la mairie, sont visiblement très utilisées. Voir avec l'agent de ménage pour le nettoyage régulier. Prévoir peut-être une rénovation l'année prochaine (carrelage, portes, ajout d'un lave-mains, PMR...). Demander des devis.

- * Débroussaillage des bords du canal : L'association du canal de Roanne à Digoin demande aux communes de faire un courrier à l'attention de VNF afin de les inviter à débroussailler les bords du canal au moins deux fois par an (une fois par an actuellement). Leur budget étant limité, il est peut-être pertinent de leur proposer les services de l'agent communal contre dédommagement.

* Barnum : Stocké actuellement dans la cuisine de la salle polyvalente pour des questions pratiques, il est proposé de lui mettre une chaîne et un cadenas afin que seuls les personnes autorisées puissent s'en servir.

* Proposition de plantation gratuite de haie de la Fédération des chasseurs de l'Allier : Prendre plus de renseignements, s'il est possible par exemple de planter une haie sur un terrain privé ?

* Proposition de modules ornementaux : M. VERNE, habitant de la commune, souhaite mettre au service de la commune ses compétences en matière d'aménagement paysager. Il propose deux modules ornementaux, (mélange harmonieux d'arbres, de buissons et de couvre-sol) à faibles coûts, et s'engage à faire les plantations bénévolement. A étudier plus précisément pour trouver le lieu idéal.

* Ruches à Avrilly : Il est émis l'idée d'installer des ruches sur la commune (à la carrière municipale, à proximité d'acacias par exemple). Il existe un programme « Les dorloteurs d'abeilles » pour les abeilles sauvages, avec abonnement annuel. Plutôt s'orienter vers le subventionnement d'un apiculteur.

* Prévoir de réunir la commission « bâtiments » à la rentrée

Fin de la séance à 22h00